Avec la permission de la Chambre, M. Stewart (Winnipeg-Nord), appuyé par M. Knight, présente le Bill nº 5, Loi déclarant être à l'avantage général du Canada certaines entreprises de salaison de viandes, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaîne séance de la Chambre.

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de favoriser et d'aider la construction d'une route transcanadienne et de décréter à cette fin que le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements peut conclure avec toutes provinces des accords prévoyant le paiement auxdites provinces par le Canada de sommes à l'égard du coût d'une route transcanadienne; la mesure prévoit aussi l'emploi provisoire d'ingénieurs, d'adjoints techniques et d'autres préposés nécessaires à l'application de ladite loi.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Sen Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gibson (Hamilton-Ouest) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à constituer en Forêt nationale ou en Région d'expériences forestières des terres appartenant à Sa Majesté du chef du Canada et à en assumer la surveillance et la direction et à y construire des ouvrages, à établir et maintenir des laboratoires de recherches des produits forestiers, à aider les provinces ou les propriétaires de forêts et à conclure des accords concernant la protection et la mise en valeur des terres boisées. Le ministre des Mines et des Ressources est autorisé à nommer des fonctionnaires et employés temporaires pour la mise à exécution des dispositions de la loi.

Les dépenses encourues sont payables à même le Fonds du revenu consolidé.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Chevrier propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'établir, sous la direction du ministre des Transports, une corporation appelée la Société canadienne de télécommunications transmarines afin de prendre à son compte les biens et l'outillage de la Canadian Marconi Company Limited et de la Cable and Wireless Limited affectés aux services de communications extérieures. Ces services de communications seront exploités par la société et coordonnés aux services d'autres parties du Commonwealth.